

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 décembre 2014, d'agrèer les fonds suivants :

IntilaQ For Growth

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFSna) et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 décembre 2014, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « IntilaQ For Growth » d'un montant de 22 500 000 dinars divisé en 2 250 parts de 10 000 dinars chacune.

IntilaQ For Excellence

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1
Tunis.

La société FIDELIUM FINANCE et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 décembre 2014, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « IntilaQ For Excellence » d'un montant de 22 500 000 dinars divisé en 2 250 parts de 10 000 dinars chacune.